



TRANSMIS LE 28/11/2023  
REÇU LE 28/11/2023  
AFFICHÉ LE 28/11/2023  
NOTIFIÉ LE 14/12/2023  
PUBLIÉ LE 14/12/2023  
EXÉCUTIF LE 14/12/2023

2023/...

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

#### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°21

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ 21BA107 – RÉHABILITATION ET EXTENSION DU COMPLEXE GYMNIQUE RAYMOND BLAISEL – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°3.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-trois, le 23 du mois de novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE

**M. le Maire : Xavier MELKI.**

**Adjoins au Maire (\*)** : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Conseillers Municipaux (\*)** : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFLOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Conseillers Municipaux (\*)** : Pasionaria ENEDAGUILA.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

**Conseillers Municipaux (\*)** : Vincent MULOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

**Conseillers Municipaux (\*)** : Florent BATHIER.

#### ABSENTS ayant donné Procuration

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

**Hervé GALICHET** : Henri FERNANDEZ.

**Thierry BILLARAND** : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.

**Sophie FERREIRA** : Laurie DODIN.

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE** : Yohan KAJDAN : Pasionaria ENEDAGUILA.

**Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !** : Françoise LASCOT : Vincent MULOT.

**Absent excusé :**

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE** : Marc SCHWEITZER.

**Absent :**

**Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE** : Océane USTASE.

**Secrétaire de séance** : Sabrina FORTUNATO

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 novembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
Direction de la commande publique

Question n°21 du CM en date du 23/11/2023-P 1/2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°21

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ 21BA107 – RÉHABILITATION ET EXTENSION DU COMPLEXE GYMNIQUE RAYMOND BLAISEL – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°3.**

### Le Conseil municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2194-1, R. 2194-2 et suivants,

**VU** la délibération n°4 du 16 juin 2022 relative à l'attribution du marché n°21BA107 pour la réhabilitation et l'extension du complexe gymnique Raymond Blaisel pour un montant total de 10 245 000.00€ HT soit 12 294 000.00€ TTC,

**VU** la délibération n°22 du 9 février 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché 21BA107,

**VU** la délibération n°21 du 22 juin 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché 21BA107,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de l'exécution des travaux, il s'est avéré nécessaire de prendre en compte plusieurs modifications des prestations à réaliser en raison de changements du programme, de travaux supplémentaires ou d'aléas techniques, de revoir la date prévisionnelle d'achèvement des prestations et de corriger une imprécision dans la clause de révision des prix,

**CONSIDÉRANT** qu'à ce titre, il y a lieu d'établir un avenant n°3 au marché, dont le titulaire est le groupement d'entreprises dont la société Entreprise Générale LEON GROSSE sise 4 Parvis du Colonel Arnaud Beltrame – CS60009 VERSAILLES (78009) est le mandataire, afin d'acter la modification du contrat,

**CONSIDÉRANT** qu'il résulte de cet avenant n°3 une plus-value de 311 812,57 € HT soit 374 175,08 € TTC du montant initial du marché,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au marché – 21BA107- Réhabilitation et extension du complexe gymnique Raymond Blaisel,

**APRÈS** l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 6 novembre 2023, de la Commission Techniques en date du 7 novembre 2023, de la Commission Ressources et Développement en date du 9 novembre 2023,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal**



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
**Direction de la commande publique**

Question n°21 du CM en date du 23/11/2023-P 2/2

**Article 1 : APPROUVE** les conclusions de l'avenant n°3 au marché 21BA107 relatif à la réhabilitation et à l'extension du complexe gymnique Raymond Blaisel actant la réalisation de travaux supplémentaires et modificatifs, ainsi que le nouveau montant du marché s'établissant à 11 256 751,56 € HT soit 13 508 101,87 € TTC représentant une plus-value de 3,04 % par rapport au montant initial. La date d'achèvement des prestations est reportée au 14 février 2024.

**Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 avec le groupement d'entreprises dont le mandataire est LEON GROSSE, sise 4 Parvis du Colonel Arnaud Beltrame – CS60009 VERSAILLES - (78009) – y compris toutes décisions d'acceptation et de cession de créance.

**Article 3 : DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

**Article 4 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 5 : PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Xavier MELKI**  
 Maire de Franconville-la-Garenne  
 Conseiller Régional d'Ile-De-France



Caractère Exécutoire

Par *(Signature)* Adjoint au Maire



*(Signature)*  
 Yannick Alain Verbrugghe  
 Le 1er décembre 2023

**À l'unanimité des votants**

Pour : 37 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**Acte à classer****DEL23112023Q21**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2023-11-28T14-50-20.00 ( MI249190260 )

**Identifiant unique de l'acte :**

095-219502523-20231123-DEL23112023Q21-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

**Objet de l'acte :** COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 21BA107 - RÉHABILITATION ET EXTENSION DU COMPLEXE GYMNIQUE RAYMOND BLANSEL - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N.3.

**Date de décision :** 23/11/2023



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.8. avenant  
1.1.8.1. travaux

**Identifiant unique de l'acte antérieur :**

**Acte :** 21 - CP avenant 3 - 21BA107.PDF **Multicanal :** Non

**Groupe émetteur de l'acte :** DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 28/11/23 à 14:50

Date 28/11/23 à 14:50

Date 28/11/23 à 15:12

Par **SADEQ Fatiha**

Par **SADEQ Fatiha**